

## Projet de politique des aînés

### 1.1. Devenir aînés

En se donnant une politique des aînés, la Ville de Granby s'intéresse aux citoyens vieillissants. Ainsi, indépendamment de leur degré d'autonomie, de leur niveau d'activité et de leur revenu, les citoyens vieillissants retrouveront, dans la politique, des mesures pour améliorer leur qualité de vie à titre de citoyen.

La particularité de la politique des aînés de Granby est qu'elle s'affiche comme une politique ouverte et inclusive. Bien que les aînés soient définis comme des personnes de 65 ans et plus, la politique prend en considération l'ensemble des citoyens vieillissants; des personnes avec des capacités et des besoins particuliers.

Au fil du temps, les actions qui seront mises en œuvre, après l'adoption de la politique, baliseront naturellement le cadre d'intervention et désigneront la clientèle spécifique visée.

### 1.2. La vision de la vie des aînés à Granby

Une ville fière, responsable et attentive à la qualité de vie de ses aînés, voilà comment s'organise l'avenir de Granby.

Actifs et impliqués dans la communauté, les aînés deviendront de plus en plus présents dans la prise de décisions qui les concernent.

Toutefois, en prenant acte de la perte d'autonomie, de difficultés associées à la santé et de la situation de précarité d'aînés de la communauté, la municipalité comprend l'ensemble des besoins de ses citoyens vieillissants et ajuste ses façons de faire.

La vie à Granby devient donc plus facile et plus agréable tant pour les aînés actifs que pour les aînés faisant face à des situations difficiles et les aidants naturels. Cet engagement saura se traduire par des décisions politiques, la mise en œuvre de programme et de services et le dynamisme de la vie communautaire.

Granby deviendra ainsi une ville encore plus accueillante où on prend le temps de vivre.

#### Le rôle de la Ville

Favorisant l'engagement des aînés et la solidarité de la communauté, l'administration municipale fera en sorte que les aînés soient informés et accompagnés. Elle entend adapter la réglementation, dans ses champs de compétence, et mettre en place les programmes et les services qui rendront la vie des aînés plus facile et plus agréable.

### 1.3. Le but de la politique

La politique des aînés a pour but d'offrir un milieu de vie favorable à l'épanouissement des aînés granbyens en répondant à leurs besoins et en faisant appel à la participation active des aînés eux-mêmes comme principal levier.

Cette politique saura s'actualiser au rythme des besoins se manifestant dans la communauté en agissant de façon proactive dans le cadre du plan d'action accompagnant la politique.

### 1.4. Les objectifs généraux

Afin de supporter la politique des aînés, de façon continue, la Ville s'engage à :

- Valoriser la place des aînés dans la communauté ;
- Intégrer les aînés dans la vie communautaire;
- Favoriser les relations intergénérationnelles; avoir un penser et agir intergénérationnel.

### 1.5. Les valeurs

La politique des aînés préconise une approche humaine où le respect, le sentiment de sécurité et la proximité des personnes prédominent. La politique est basée principalement sur les valeurs suivantes, qui sauront guider les choix et les actions destinées aux aînés :

- L'intégration : afin que les aînés soient des membres actifs de leur communauté;
- La participation sociale : de façon à poursuivre le développement de la collectivité en misant sur l'entraide et la solidarité ;
- L'appartenance : pour que les aînés aient le goût de vivre à Granby et de s'investir;
- L'autonomie : permettant aux personnes de continuer à se réaliser avec fierté ;
- La convivialité et la simplicité : afin de rendre la vie des aînés plus facile et plus agréable.
- Le patrimoine vivant comme une mémoire, un héritage culturel, permettant aux traditions de traverser le temps.

### 1.6. L'intervention municipale

Afin de répondre aux attentes des aînés granbyens, la Ville compte travailler à six besoins importants correspondants à des champs d'action où elle a le pouvoir d'agir. Cette intervention se décline de la façon suivante:

### **L'environnement**

- Le besoin : vivre dans un milieu sain, respectant la nature et les personnes
- L'objectif visé : poursuivre les efforts de conservation et de protection de l'environnement.

### **Le loisir et la culture:**

- Le besoin : pouvoir être actif, se divertir, socialiser et apprendre
- L'objectif poursuivi : Encourager la pratique d'activités culturelles et de loisir en adaptant les lieux, la programmation et les services aux besoins des aînés.

### **L'habitation et l'urbanisme**

- Le besoin : vivre dans un lieu rencontrant les besoins et à la mesure des moyens financiers des aînés
- Les objectifs à atteindre :
  - Faciliter l'accès à des logements adaptés aux besoins des aînés;
  - Soutenir les aînés afin qu'ils puissent vieillir dignement chez *soi*;
  - Améliorer l'aménagement des espaces publics.

### **La sécurité**

- Le besoin : se sentir en sécurité tant chez soi qu'à l'extérieur
- Les objectifs visés :
  - Améliorer la sécurité piétonnière et routière;
  - Sensibiliser la population au civisme dans ses déplacements;
  - Aménager les espaces publics de façon à accroître le sentiment de sécurité.
  - Assurer un accueil et un service adapté aux aînés

### **Le transport**

- Le besoin : pouvoir se déplacer aisément pour ses obligations et ses loisirs
- L'objectif poursuivi :
  - Bonifier les services de transport en commun
  - Améliorer la signalisation dans la ville

### **Le mieux-être et la vie communautaire**

- Le besoin : avoir de saines habitudes de vie et accès à des services favorisant la santé et l'épanouissement.
- Les objectifs visés :
  - Améliorer les outils et les services d'information;
  - Établir et consolider des partenariats avec les organisations œuvrant auprès des aînés;
  - Favoriser une culture d'engagement social.